





i-Démo - soutien aux projets structurants de R&D

Contexte et objectifs

L'appel à projets « i-Démo » du Programme d'investissements d'avenir (PIA) a pour objectif le développement d'entreprises industrielles (en particulier, les PME) et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique. Ce dispositif soutient le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française. Il soutient aussi des démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle d'innovations à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes). L'objectif est de conforter ou de constituer un tissu de relations collaboratives durables et pérennes entre grandes, moyennes et petites entreprises et avec leurs partenaires, dans une logique d'écosystème, y compris à des échelles territoriales pertinentes pour la compétitivité et l'emploi.

	iui la competitivite et l'empioi.				
	Nature des projets				
Thématiques	Toutes thématiques				
Individuel/Collaboratif	Individuel ou collaboratif				
Type de chef de file	Entreprise				
Consortium	Le consortium associe a minima une PME ou ETI dans la limite				
	de 6 partenaires				
	Modalités de financement				
Budget des projets	2 millions d'euros pour les projets individuels et supérieur à 4				
	millions d'euros pour les projets collaboratifs				
Financeur	Etat au travers des Investissements d'A	4veni	r, op	éré par E	pifrance
Subvention/AR	L'aide apportée aux activités économic	•			
	part de subvention et d'une part rembo		le. [Dans le c	as
	général, la part de subvention sera de				
	- 75% pour les projets majoritairement				rielle»;
	- 60% pour les projets majoritairement	« dév	elop	pement	
	expérimental ».				
Taux maximal	Type d'entreprise	Petite Entreprise Grande			
applicable dans le	_ , , , , ,	entre		moyenne	entreprise
cadre du régime	Type de recherche	PE (PE	:)	(ME)	(GE et ETI)
1 3 3 3		<u> </u>			
3	Recherche industrielle	709	%	60%	50%
	Recherche industrielle - dans le cadre d'une collaboration effective (1)	709		60% 75%	50% 65%
			%		
	- dans le cadre d'une collaboration effective (1)	809	% %	75%	65%
	- dans le cadre d'une collaboration effective (1) Développement expérimental	809 459	% %	75% 35%	65% 25%
	- dans le cadre d'une collaboration effective (1) Développement expérimental	809 459	% %	75% 35%	65% 25% 40%
	- dans le cadre d'une collaboration effective (1) Développement expérimental - dans le cadre d'une collaboration effective (1) Type d'acteur	459 609	%	75% 35% 50%	65% 25% 40%
	- dans le cadre d'une collaboration effective (1) Développement expérimental - dans le cadre d'une collaboration effective (1)	459 609	% % 100%	75% 35% 50% Intensité de	65% 25% 40% Pl'aide arginaux
	- dans le cadre d'une collaboration effective (1) Développement expérimental - dans le cadre d'une collaboration effective (1) Type d'acteur Organismes de recherche et assimilés (au choix de l'enteres)	459 609	% % 100% 50%	75% 35% 50% Intensité de 6 des coûts m des coûts cor	65% 25% 40% Pl'aide arginaux nplets ¹¹
	- dans le cadre d'une collaboration effective (1) Développement expérimental - dans le cadre d'une collaboration effective (1) Type d'acteur Organismes de recherche et assimilés (au choix de l'enteres de l'ente	809 459 609 tité)	% % 1009 50%	75% 35% 50% Intensité de 6 des coûts m des coûts cor des coûts cor	65% 25% 40% Pl'aide arginaux inplets
Dépenses éligibles	- dans le cadre d'une collaboration effective (1) Développement expérimental - dans le cadre d'une collaboration effective (1) Type d'acteur Organismes de recherche et assimilés (au choix de l'entere collectivités locales et assimilées • salaires de personnel interne et frais	809 459 609 tité)	% 1009 50% 50%	75% 35% 50% Intensité de 6 des coûts m des coûts cor des coûts cor des forfaita	25% 40% Pl'aide arginaux nplets ¹¹ nplets
	- dans le cadre d'une collaboration effective (1) Développement expérimental - dans le cadre d'une collaboration effective (1) Type d'acteur Organismes de recherche et assimilés (au choix de l'entere collectivités locales et assimilées • salaires de personnel interne et fraite coûts de sous-traitance (moins de 3)	809 459 609 tité)	% 1009 50% 50%	75% 35% 50% Intensité de 6 des coûts m des coûts cor des coûts cor des forfaita	25% 40% Pl'aide arginaux nplets ¹¹ nplets
	- dans le cadre d'une collaboration effective (1) Développement expérimental - dans le cadre d'une collaboration effective (1) Type d'acteur Organismes de recherche et assimilés (au choix de l'entere collectivités locales et assimilées • salaires de personnel interne et frais	809 459 609 tité)	% 1009 50% 50%	75% 35% 50% Intensité de 6 des coûts m des coûts cor des coûts cor des forfaita	25% 40% Pl'aide arginaux nplets ¹¹ nplets







	frais de mission directement liés au projet ;
	 autres coûts : achats, consommables, etc.
Durée	36 à 60 mois
	Calendrier
Date d'ouverture	17 mai 2021
Date de clôture	3 mai 2022
Evaluation	Les porteurs prennent contact avec Bpifrance dans le cadre du montage de leur projet. L'ADEME et FranceAgriMer pourront participer à ces échanges. Les projets sont expertisés selon un calendrier de relevés de dossiers pendant toute la durée de l'appel à projets ainsi que les sessions d'auditions correspondantes disponible. Des auditions des porteurs de projets sont organisées dans le cas général par Bpifrance en présence des représentants du Comité de pilotage, des ministères concernés, du SGPI, de personnalités qualifiées ainsi que, le cas échéant, de l'ADEME et de FranceAgriMer. A la suite de cette première phase, le Comité de pilotage décide de l'entrée ou non en instruction approfondie du projet. Les porteurs de projets disposent alors d'un délai de 2 mois pour déposer leur dossier complet ; le dépôt du dossier complet marque l'entrée en instruction approfondie conduite par Bpifrance, le cas échéant l'ADEME ou FranceAgriMer, en lien avec les experts ministériels ; en cas de besoin, des experts externes sont mandatés par Bpifrance pour éclairer l'instruction. La décision finale d'octroi de l'aide est prise par le Premier ministre, sur avis du Secrétariat général pour l'investissement après avis du comité de pilotage suite à la présentation des conclusions de l'instruction effectuée par Bpifrance, le cas échéant l'ADEME ou FranceAgriMer. Les durées d'instruction des projets sont de l'ordre de 4 mois pour
Data das násodisti	les projets individuels et 6 mois pour les projets collaboratifs.
Date des résultats	Au fil de l'eau

Comment candidater?

Prendre contact avec Bpifrance en vue du dépôt de leur dossier en ligne sur https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs

Labellisation

La labellisation par un ou plusieurs pôles de compétitivité sera prise en compte pour juger de la pertinence des projets, notamment quant à leur caractère innovant, leur solidité technique et quant au caractère stratégique pour la performance de l'écosystème ou de la filière.

Plus d'informations

https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Projets-de-recherche-et-developpement-structurants-pour-la-competitivite-PSPC-22882